

Inscription / Règlement

Inscriptions en ligne sur le site internet :

www.trinosaurelesmureaux.fr

Rubrique Triathlon des Mureaux 2022 - Inscriptions

<https://1dossard.com/tri-mureaux-2022>

Inscription : 90 euros par équipe limité à 120 équipes
(Augmentation 100 euros au 1^{er} mai)

Présentation obligatoire de la licence le jour de la course

Ou d'une pièce d'identité si dossier complet

Lieu : Base de loisirs du Val de Seine à Verneuil sur Seine.

Accès via l'A13 : Sortie Les Mureaux, traversée des Mureaux, direction Verneuil sur Seine.

Horaires :

- 7h30 : Ouverture du secrétariat

- 9h15 : Fermeture du parc à vélo

- 9h30 : **Départ de la première équipe**, puis un départ toute les minutes

Chronométrage : Chronométrage à puce sur l'ensemble de l'épreuve à rendre obligatoirement à la fin de l'épreuve

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

Le règlement applicable est le Règlement Général de la FFTRI

(Règlementation sportive 2022)

[reglementation-sport-2022v1.pdf](#)

ARTICLE 1: Epreuve contre la montre, rappel de la réglementation FFTRI

- L'équipe est composée de **trois à cinq** membres, la composition des équipes peut être **masculine, féminine ou mixte**.(jusque l'arrivée)
- Les **jeunes** (de cadet à junior) constituent: soit des équipes de même catégorie d'âge, soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âges successives (catégorie sur la personne la plus âgée).
- Tous les membres d'une même équipe doivent porter une **tenue identique** (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). Pénalité: Départ refusé.
- Le départ est normalement donné à **intervalle régulier** (un départ chaque minute).[...].
- Aucun départ de l'aire de transition ne pourra s'effectuer **à moins de trois** athlètes de la même équipe.
- A tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'**au minimum trois athlètes** groupés.
- Ces **trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés**.
- Le classement de l'équipe sera effectué uniquement selon le type (**masculine, féminine ou mixte**) sur la base du **temps réalisé par le troisième équipier**.

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 2 : NATATION

L'épreuve de natation se déroule dans le lac de la base de loisir de Verneuil sur seine. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° (partie natation annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°). Au dessus de 24° l'utilisation de la combinaison est interdite.

Les concurrents doivent amener et porter leur bonnet de natation personnel.

ARTICLE 3 : CYCLISME

- Port du casque obligatoire,
- Jugulaire fermée dans le parc à vélos
- Le dossard devra être visible dans le dos
- Ceinture porte dossard obligatoire
- Parcours sur routes fermées à la circulation
- Rouler à droite de la chaussée sauf s'il existe un couloir de circulation réservé à l'épreuve,
- Drafting autorisé uniquement avec les membres de votre équipe.

ARTICLE 4 : COURSE A PIED

- L'épreuve se déroulera sur la base de loisir de Verneuil.
- Le dossard devra être visible de face

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Le triathlon des Mureaux-Val de Seine Sprint par équipe est ouvert aux **licenciés et aux non-licenciés** :

- les **licenciés** doivent fournir une copie de leur licence de triathlon en cours de validité.
- Les **non-licenciés** doivent présenter un certificat d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition et prendre un **pass compétition 5 euros/concurrents à régler sur place**,
- Les participants de **moins de 18 ans** devront en supplément fournir une **autorisation parentale**.

La présentation des documents sera indispensable pour le retrait des dossards.

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT MEDICAL

Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux et par écrits (e-mail). La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.

Conditions de remboursement :

- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 100% des frais d'inscriptions jusqu'au 31/03/2022
- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 50% des frais d'inscriptions jusqu'au 30/04/2022
- report de l'inscription à 2023 à partir du 1/05/2022. Aucun remboursement ne sera possible au-delà de cette date,

ARTICLE 7 : ANNULATION CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

ARTICLE 8 : DROIT A L IMAGE

De Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Dès lors qu'un participant règle son inscription il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

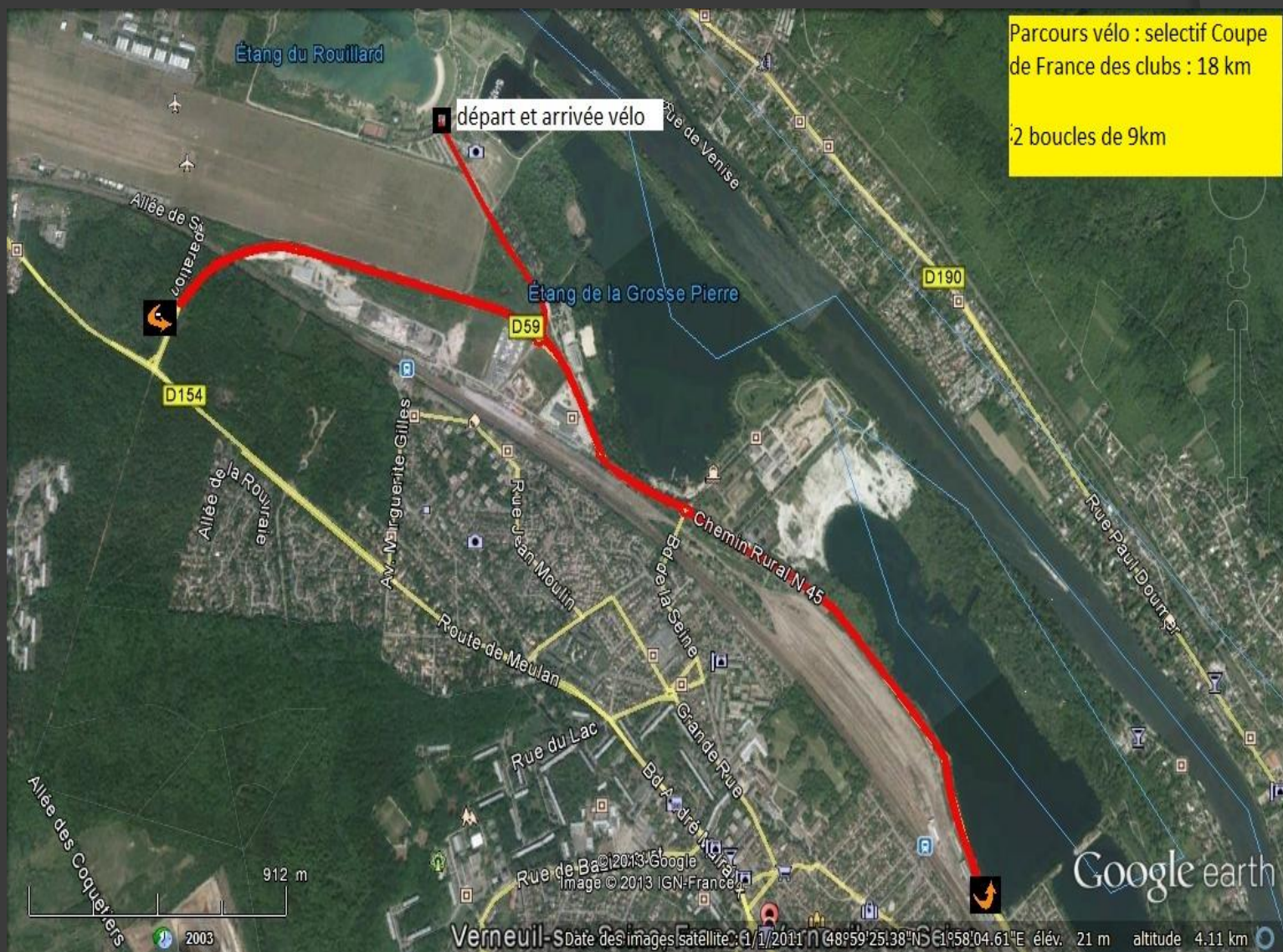
Parcours Natation

1 boucle de 750 m



Parcours Vélo

2 boucles de 10 km



Parcours Course à Pied

2 boucles de 2,5 km

